

# Compte rendu de la séance du 18 juin 2019

Département des  
Pyrénées-Orientales

République Française  
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

---

## Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 9

Votants: 9

## Séance du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2019, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean BOBE

---

## Ordre du jour:

- DIA vente parcelle B 1667
- Etude hydraulique RD 47 - RD 116 - Traversée de la commune
- Abonnement à SOGELINK pour les DICT
- Décision Modificative N°1 (équilibre des opérations d'ordre)
- Mise en place de PAYFIP (volet 1) avec la DGFIP
- Réfexion sur le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération RD 47 direction Fillols
- Questions diverses :
  - \* Renouvellement contrat du guide de l'Eglise au 01-07-2019
  - \* Démission d'un conseiller municipal
  - \* Avancée du projet sur l'immeuble Maury
  - \* Avancée de l'étude de faisabilité sur la traversée du village
  - \* Informations sur les travaux à l'école réalisés par la CCCC

### Délibérations du conseil:

#### DIA vente parcelle B 1667 ( DE 028 2019)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Préemption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente XXXXXX, pour la parcelle B 1667, Les Mailloles, d'une superficie de 10a 05 ca, pour un prix de 235 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

#### Etude hydraulique RD 116 - Traversée d'agglomération ( DE 029 2019)

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'assemblée qui consiste à sécuriser la traversée du village sur la RD 116. Une étude hydraulique est nécessaire afin de compléter le projet et selon les prescriptions du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** son Maire à poursuivre les démarches en ce sens,

**ACCEPTÉ** le devis présenté par le Cabinet d'études René GAXIEU.

#### Abonnement à SOGELINK (DICT - GUICHET UNIQUE) ( DE 030 2019)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article L 554-2 du code de l'environnement, créé par la loi Grenelle 2, prévoit la mise en place d'un « guichet unique » pour les réseaux au sein de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la consultation du téléservice des réseaux et canalisations est devenue obligatoire, d'où la mise en place du Guichet Unique pour les réseaux.

Monsieur le Maire propose à ses collègues de contracter un abonnement avec la Société SOGELINK dont la mission serait d'accompagner la collectivité dans ses démarches de demande de renseignements, de déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) avant travaux, avec le référencement de la commune au Guichet Unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis présenté par la société SOGELINK correspondant à un forfait annuel pour les collectivités de moins de 1000 habitants.

#### Décision modificative N° 1 ( DE 031 2019)

Monsieur le Maire indique que suite aux observations de M. le Trésorier Municipal et des Service de la Préfectures relatives au budget 2019 qui fait apparaître le déséquilibre suivant pour les opérations d'amortissement (opérations d'ordre) :

- Les dépenses au chapitre 042 en fonctionnement s'élèvent à 1 460 €
- Les recettes au chapitre 040 en investissement s'élèvent à 1 450 €

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative N°1 et par conséquent d'effectuer les virements de crédit ci-après :

#### **Section d'investissement :**

##### DEPENSES

| Opération                     | Chapitre | Compte | Montant en € |
|-------------------------------|----------|--------|--------------|
| Emprunts et dettes assimilées | 16       | 1641   | 10,00        |
| <b>TOTAL</b>                  |          |        | <b>10,00</b> |

##### RECETTES

| Opération                                    | Chapitre | - Compte | Montant en € |
|--|----------|----------|--------------|
| Opération d'ordre transfert<br>entre section | 040      | 2802     | 4,00         |
|  |          | 2803     | 6,00         |
| <b>TOTAL</b>                                 |          |          | <b>10,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver les mouvements constituant la décision modificative N°1 au budget de l'exercice 2019.

#### Modernisation du recouvrement des produits par mise en place du paiement en ligne PayFip : Offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire ( DE 032 2019)

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

La mise en place de PayFip permettra à l'utilisateur de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Le coût du service bancaire à la charge de la collectivité s'élève à 0.05€ HT par paiement + 0.25% du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20€ et 0.03€ par paiement + 0.20% du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20€.

Il est proposé d'instaurer PayFip pour l'intégralité des recettes de la commune dès que possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de**

- AUTORISER la mise en place de PayFip Offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application PayFip ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

Réflexion sur le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération RD47 direction Fillols

Pas de délibération, de plus amples renseignements doivent être pris auprès de la Direction des Routes et des services juridiques concernant les ouvrages. Voir également la possibilité de créer des zones à 50 km/h.

Questions diverses :

- Renouvellement contrat du guide de l'Eglise au 1er juillet 2019 pour une durée de 1 an et à raison de 17 heures par semaine. L'agent fait également l'accueil du gîte communal et son entretien ainsi que la mise à jour du site internet de la commune.
- Démission de M. TORRES Eric, de son mandat de conseiller municipal. Celle-ci a été transmise à M. le Préfet.
- Avancée du projet sur l'immeuble Maury : le projet prévoit un appartement avec son stationnement et 4 places publiques de stationnement. Il faut faire un chiffrage pour lancer le projet.
- Avancée de l'étude de faisabilité sur la traversée du village : le projet réalisé par le cabinet Gaxieu est présenté. Il faut réfléchir sur certaines zones et notamment sur l'instauration d'un feu à redevance ainsi que sur un ordre de priorité de travaux par zone. Le chiffrage a été fait et le projet s'élèverait autour de 200 000 €.
- Informations sur les travaux à l'école réalisés par la CCCC : la CCCC a validé les devis de M. Gayète et de M. Maso modifiés par rapport à ce qui avait été prévu dans le projet Ad'Ap monté au préalable par la commune et subventionné à 50% par le Département.
- Partenariat avec le service gérontologique de l'Hôpital de Prades : préserver le capital santé des séniors. De septembre à décembre, une séance par semaine est prévue pour un groupe de 12 personnes à la salle des fêtes. **(concerne les personnes de 60 ans et plus, il reste des places!!!)**
- Partenariat avec la Poste pour les séniors : présentation de matériel informatique adapté aux personnes âgées, le 5 juillet à la salle des fêtes.
- Samedi 22 juin : concours de boules "challenge Guy Malé" organisé par l'Association des Maires et la Mairie de Corneilla.
- Dimanche 23 juin : feux de la St Jean.
- Réunion PLUi en mairie le mercredi 26 juin à 9h 30 qui portera sur les zones d'extension et le règlement du PLUi.

A 22h15, la séance est levée.

**le Maire,**  
**Patrice ARRO**

